



2011_B401

OBJET : Sports - Politique sportive -Soutien au sport collectif de haut niveau -Attribution de primes de performance à deux clubs finalistes de la Coupe de Provence 2011

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteurs : Monsieur Jacky PIN

Objet : Sports - Politique sportive - Soutien au sport collectif de haut niveau - Attribution de primes de performance à deux clubs finalistes de la Coupe de Provence 2011

Décision du Bureau

Dans le cadre de son dispositif de primes de performances, il vous est proposé d'attribuer une subvention de **15.000 €** à chacun des finalistes de la Coupe de Provence 2011 : l'Etoile Sportive Milloise et Luynes Sport, soit un montant total de 30.000 Euros.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2004_A15, le Conseil de Communauté du 25 juin 2004 a validé le principe d'un soutien financier aux athlètes individuels de haut niveau.

La délibération cadre n°2010-A165 du Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2010 a réaffirmé le principe d'un soutien financier aux sportifs individuels de haut niveau au regard de leurs performances sportives.

Dans le cadre de ce dispositif, le Bureau de Communauté du 2 décembre 2008 a étendu la reconnaissance de la CPA aux performances réalisées au titre de la Coupe de Provence, trophée majeur dans le football amateur, en attribuant une prime de 30.000 Euros au Football club Rousset.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accorder une prime aux deux finalistes de la Coupe de Provence 2011, L'Etoile Sportive Milloise et Luynes Sports.

Créé en 1923, la Coupe de Provence est ouverte à tous les clubs du district de Provence engagés dans un championnat sénior de niveau le plus bas en classement CFA.

Quatre-vingt quatre Coupes ont été jouées depuis sa date de création, seule la Coupe de 1939-1940 n'ayant pas été disputée. Six victoires de l'ASA ont été obtenues durant ces 85 années d'existence et à ce jour, seuls trois clubs de la Communauté du Pays d'Aix ont remporté cette Coupe depuis sa création : l'ASA, le Football Club Rousset et l'Etoile Sportive Milloise.

Cette année, les deux présidents des clubs finalistes de la Communauté du Pays d'Aix ont proposé de partager cette prime qui sera répartie comme suit :

- 15.000,00 € pour l'Etoile Sportive Milloise (GU n°2011/00846)
- 15.000,00 € pour Luynes Sports (GU n°2011/00926)

Afin d'encourager ces deux clubs à évoluer vers le plus haut niveau et de continuer ainsi à valoriser l'image de la Communauté à travers de belles performances sportives, je vous propose de valider l'attribution de deux subventions de 15.000 €uros à chacun des finalistes de la Coupe de Provence 2011.

Ce dossier a été présenté en Commission Politique et Equipements Sportifs le 15 septembre 2011 qui a donné un avis favorable.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2008-B437 du Bureau communautaire du 2 décembre 2008 portant attribution d'une prime de performance ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150.000 €uros ;

VU la délibération n°2010-A165 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2010 relative à la politique sportive communautaire ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** deux subventions à des associations sportives comme suit :
 - 15.000,00 € pour l'Etoile Sportive Milloise (GU n°2011/00846)
 - 15.000,00 € pour Luynes Sports (GU n°2011/00926)

- **PRECISER** que ces subventions seront versées selon les conditions de paiement de la délibération n°2005-B086 du Bureau Communautaire le 8 avril 2005;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur la ligne budgétaire 6574 fonction 415, qui présentera les crédits nécessaires ;

OBJET : Sports - Politique sportive -Soutien au sport collectif de haut niveau -Attribution de primes de performance à deux clubs finalistes de la Coupe de Provence 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

